

## Communiqué de presse – Décembre 2021

### HARLAY AVOCATS INTERVIENT COMME CONSEIL DE FILAE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE FILAE PAR MYHERITAGE

Créée en 1994, Filae a développé, au fil des années une expertise unique dans le développement de technologies innovantes pour faciliter l'accès du grand public à ses racines. Basé sur une plateforme bigdata couplée à des algorithmes constamment améliorés grâce au "machine learning", ce service permet aux internautes de construire facilement leur arbre généalogique à partir d'archives numérisées, transcrites et indexées dans un moteur de recherche unique.

Filae faisait l'objet d'une double offre d'achat de ses concurrents français Geneanet, via sa filiale Trudaine Participations, et de la société israélienne MyHeritage. Cette dernière l'emporte en rachetant les 43,08 % que détenaient Geneanet et Trudaine Participations.

MyHeritage, via sa société mère TreeHouse Junior Limited, a déposé une offre publique d'achat simplifiée sur les actions de Filae, à un prix unitaire de 20,75 €, valorisant Filae à environ 34 millions d'euros. Puis, un retrait obligatoire est intervenu en novembre 2021

Fondée en 2003, MyHeritage a développé l'une des principales plateformes mondiales dédiée à l'histoire familiale et à la généalogie. Grâce à des technologies uniques et exclusives, MyHeritage est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux de la généalogie en ligne.

Les ressources et les technologies de MyHeritage permettront à Filae d'accélérer la numérisation et l'indexation d'autres données, qui seront accessibles aux utilisateurs des deux plateformes.

**Marie-Laure de Cordovez** (associée) et **Albéric Duhamel-Delattre** (collaborateur) ont conseillé la société Filae dans le cadre de cette opération.

Dominique Bompont et Jean Leroy du cabinet Bompont ont également conseillé Filae dans le cadre de son rachat par MyHeritage.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Marie-Laure de Cordovez :

[mlcordovez@harlaylaw.com](mailto:mlcordovez@harlaylaw.com)

**A PROPOS DE HARLAY AVOCATS : Harlay Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires indépendant à dimension internationale, basé à Paris.** Cabinet français indépendant, fondé en 1988, Harlay Avocats s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'avocats permettant d'accompagner les clients tant en France qu'à l'étranger dans la plupart de leurs besoins en droit des affaires (opérations courantes et exceptionnelles). L'équipe corporate de Harlay Avocats dirigée par Marie-Laure de Cordovez et Olivier Cognard intervient tout particulièrement en Private Equity, Droit Boursier et Fusions Acquisitions.